

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-828967

200763

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2058 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : EL HAJJI JAMILA
 Date de naissance : 11/2/62
 Adresse : Résidence ALGHAFIKI B17 Agdal RABAT
 Tél. : 0661400470 Total des frais : 54,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

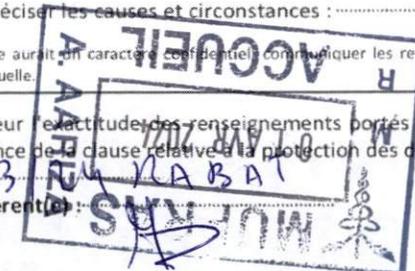
Cachet du médecin :

Date de consultation : 04/03/2024
 Nom et prénom du malade : EL Hajji Jamila Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Diabète type 2
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la cause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 28/3 RABAT Le : 28/3/24
 Signature de l'adhérent :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



Dr. Noussaima EL YAAGOUBI

Ancien Médecin Endocrinologue
à l'hôpital Militaire Mohammed v de Rabat
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie - Maladie Métaboliques - Nutrition
Retards de croissance de l'enfant

الدكتورة نسيمه اليعقوبي

طبيبة سابقا بالمستشفى العسكري
محمد الخامس بالرباط
اختصاصية في أمراض الغدد والسكري
التأخر في النمو - السمنة - الفحص بالصدى

Rabat, le 04/03/2024

EL HAJJI JAMILA

ص 180

- bandelettes glycémique
2 mesures par jour , pendant 3 mois

36,70

- Anxiol 6 mg
1/4 comprimé, soir 1 mois

25/3/24
975

- neovimag cp
1 comprimé 18 h pendant 1 mois

12,90 x 3

- ipradia lp 500 mg
ou glycan 500 : 1 comprimé, matin, soir 3 mois

75,40

Pharmacie Descartes
Dr. El hachimi BOUZBIB
Docteur en Pharmacie
INPE 102060449
64, Av. Des Nations Unies - Agdal
Rabat Tél : 05 37 67 10 90

صيدلية النجمة
PHARMACIE L'ETOILE
Av. Amir Abdelkader - Agdal
Rabat
Tél : 05 37 67 10 90

Retards de croissance de l'enfant
Tel: 05 37 67 10 90
Dr. Noussaima EL YAAGOUBI

ANXIOL® 6 mg ○
30 comprimés quadriséables



6 118000 081111



سبيماكو
SPIMACO M

06'98

IPRADIA® LP 500 mg
Boîte de 30 comprimés à libération prolongée
N° d'AMM : 120/19 DMP/21/NNP



6 118000 023500

06'98

IPRADIA® LP 500 mg
Boîte de 30 comprimés à libération prolongée
N° d'AMM : 120/19 DMP/21/NNP



6 118000 023500

06'98

IPRADIA® LP 500 mg
Boîte de 30 comprimés à libération prolongée
N° d'AMM : 120/19 DMP/21/NNP



6 118000 023500

06'98

©2020 ACON Laboratories, Inc.



6 82607 53521 7

INFO PHARMA
10, Rue Boulmane Bourgogne
Casablanca 20040 Morocco
Tel: + 212 5 22 22 34 07
+ 212 5 22 22 12 55
Fax: + 212 5 22 47 45 92

On-Call® Plus

Blood Glucose Test Strips

50

For testing glucose in whole blood using the *On Call® Plus* and *On Call® EZ II* blood glucose meters. For self testing and professional use. Only for use outside the body.

Contents:
50 Test Strips
Code Chip
Package Insert



CE 0123



PHARMACIE DESCARTES

64, Av des Nations Unies, Rabat Agdal

R.C :92260

Patente:25771423

T.V.A :IF40114467

C.N.S.S:8385660

Tél :0537671090

Le 28/03/2024

FACTURE N°450786

N° ICE : 001751728000059

N° IF :

MME EL HAJJI JAMILA

Qté	Désignation	Prix Public de Vente PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
1	ON CALL PLUS BANDELETTES /50	180,00	180,00	30,00	20,00
			TOTAL T.T.C :		180,00

Pharmacie Descartes
Dr. El hachmi BOUZBIB
Docteur en Pharmacie
I N P E : 1 0 2 0 6 0 4 4 9
64, Av. Des Nations Unies - Agdal
Rabat - Tél : 05 37 67 10 90

Nbr Articles	TVA 7% Base :	Montant :	TVA 20% Base :	180,00	Montant	30,00
--------------	---------------	-----------	----------------	--------	---------	-------

**Arrêté la présente facture à la somme de :
Cent Quatre-vingt Dirhams.**